



PRÉFET DE VAUCLUSE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE GORDES**

OBJET :

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande déposée le 12 avril 2019, complétée le 12 juillet 2019, présentée par la société SERRE FRERES & Cie afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de pierres de taille au lieu dit « Les Garrigues de Saint Pantaléon » à Gordes (84220).

Le projet relève des rubriques 2510-1, 2517 de la nomenclature des installations classées (ICPE) et 2.1.5.0-2 de la nomenclature au titre des installations ouvrages travaux aménagement (IOTA).

La superficie totale des terrains concernés est de 41 116 m².

Les installations projetées relèvent de l'autorisation.

Le projet est répertorié dans la nomenclature au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous les rubriques suivantes :

2510-1 : Exploitation de carrières (autorisation).

2517: Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques inférieur à 5 000 m².(non classé)

La procédure d'autorisation environnementale unique couvre également la procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Le projet est répertorié dans la nomenclature au titre des installations ouvrages travaux aménagement (IOTA), sous les rubriques :

2.1.5.0 - 2: Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet. Étant supérieur à 1 ha mais inférieur à 20 ha.(régime de la déclaration)

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Roland SERRE - adresse mail : gordes@serre-freres.com – téléphone : 04 90 72 23 16

DECISION

A l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'autorisation d'exploiter sera un arrêté préfectoral, le cas échéant assorti des prescriptions particulières, soit une décision de refus.

Le préfet de Vaucluse statue sur la demande dans un délai de trois mois à compter à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé.

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Jean-Paul RAVIER a été désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

DATES D'OUVERTURE ET DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique se déroulera sur le territoire de la commune de Gordes, du **mardi 12 novembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019 inclus, soit pour une durée de 32 jours,**.

DOSSIER

Le dossier d'enquête comprend une étude d'impact et son résumé non technique, les avis de l'État, l'avis de la mission régionale d'autorité environnement (MRAe) et l'avis du président du parc naturel régional du Luberon.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier, physiquement en mairie de Gordes, en consultant le **dossier papier** mis à disposition du public aux jours et horaires ci-dessous et par voie dématérialisée sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr

Adresse de la mairie de Gordes : Hôtel Simiane Place du Château 84220 GORDES	<u>Jours et horaires d'ouverture de la mairie de GORDES</u>
	le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
	le mardi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
	le mercredi de 8 h à 12 h
	le jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
	le vendredi de 8 h à 12 h
le samedi de 8 h à 12 h	

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de Vaucluse (DDPP) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

RECUEIL ET TRANSMISSION DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Monsieur Jean-Paul RAVIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie de Gordes, aux jours et heures ci-après :

Jours et heures de permanence du commissaire enquêteur à la mairie de GORDES -Hôtel Simiane Place du Château 84220 GORDES	mardi 12 novembre 2019 de 9 h à 12 h
	mercredi 20 novembre 2019 de 9 h à 12 h
	jeudi 28 novembre 2019 de 14 à 17 h
	mercredi 4 décembre 2019 de 9 h à 12 h
	vendredi 13 décembre 2019 de 9 h à 12 h

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut faire part de ses observations et propositions par les moyens suivants :

- sur le **registre d'enquête**, tenu à sa disposition, en mairie de Gordes - Hôtel Simiane -Place du Château 84220 Gordes.

Ce registre à feuillets non mobiles est coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;

- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : secretaire@gordes-village.com en mentionnant en objet « *Enquête publique «SERRE FRERES»*. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont également consultables sur le site internet de l'État en Vaucluse à l'adresse suivante : www.vaucluse.gouv.fr

- par **courrier postal** à l'adresse suivante : Mairie de Gordes, A l'attention de M. le commissaire enquêteur « *Enquête publique SERRRE FRERES*», Hôtel Simiane – place du Château - 84220 Gordes.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles reçues par le commissaire enquêteur les jours et heures des permanences, sont consultables :

- au siège de l'enquête ;

- sur le site internet de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) dans les meilleurs délais. Le commissaire enquêteur s'assure de la transmission régulière de ces documents à la direction départementale de la protection des populations de Vaucluse.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur établit ensuite un rapport et des conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

- en mairies de Gordes (84), Saint Pantaléon (84), Goult (84), Les Beaumettes (84), Ménerbes (84), Roussillon (84).
- à la direction départementale de la protection des populations – service prévention des risques techniques dont les bureaux sont situés à la Cité administrative - Bât 1 - entrée A - cours Jean Jaurès-AVIGNON (entrée avenue du 7ème Génie) 84000 AVIGNON ;
- sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.

Les frais d'affichage et d'insertion du présent arrêté, l'indemnisation du commissaire enquêteur, ainsi que tout autre frais auquel pourrait donner lieu l'instruction de la demande précitée, seront à la charge du pétitionnaire.

La note de présentation non technique du projet et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis, pour information, au conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques. (R 189-39 Code Env.).

